

Pack infos

pour publications communales

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA PISCINE DU LOC'H

GOBELETS ET MATERIEL DE COLLECTE MIS À DISPOSITION POUR LES ÉVÈNEMENTS

ETUDIANTS : L'AGGLO PRÊTE UN VÉLO POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

VÉLOS ÉLECTRIQUES : DU LIBRE-SERVICE À L'AIDE À L'ACHAT

ADAPTER LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE : QUELLES AIDES, QUELS CRITÈRES ?

CONNAITRE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Mai 2018

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA PISCINE DU LOC'H



La piscine du Loc'h sera temporairement fermée du 18 juin au 15 juillet pour les travaux de vidange annuels. Elle rouvrira ses portes au public le lundi 16 juillet au rythme estival : de 14h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 13h le dimanche. Bassin sportif avec plongeur, bassin ludique avec structures gonflables, jardin aquatique, espace détente hammam et sauna, salle de fitness, ...

La piscine sera également exceptionnellement fermée le samedi 16 juin de 15h à 18h, pour un évènement sportif.

Plus d'infos : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/piscine-du-loch

GOBELETS ET MATERIEL DE COLLECTE MIS À DISPOSITION POUR LES ÉVÈNEMENTS



Pour les associations qui organisent un évènement, l'agglomération met à disposition du matériel de collecte, des gobelets réutilisables ainsi que des supports de communication pour sensibiliser au tri et à la réduction des déchets.

Il s'agit pour l'agglomération de réduire le volume de déchets hors domicile et d'accroître la part de tri. Cette

démarche s'inscrit dans la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage », dans laquelle s'est engagée l'agglomération pour trois ans.

Pour disposer des conseils et bénéficier gratuitement de ce prêt de matériel, il suffit de remplir le [formulaire de demande en ligne](#). La demande est à formuler au moins deux semaines avant l'évènement.

ETUDIANTS : L'AGGLO PRÊTE UN VÉLO POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE



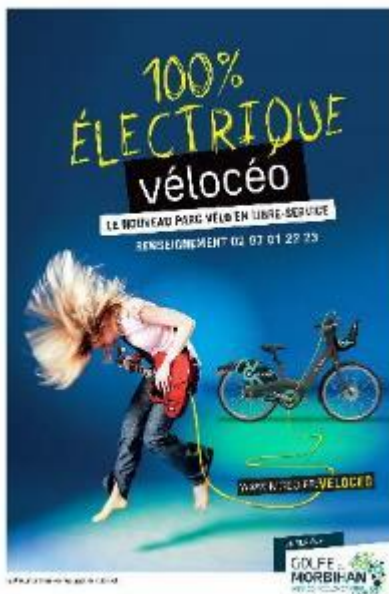
L'agglomération prête gratuitement un vélo aux étudiants durant leur année d'études 2018/2019 (de septembre à juin).

Pour bénéficier de cette mesure, il faut résider et étudier sur le territoire de l'agglomération. En retour, l'emprunteur s'engage à assurer l'entretien et la protection du vélo prêté (gonflage, nettoyage des roues, etc.).

Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire en ligne sur le site de l'agglomération en prévision de la prochaine rentrée. Attention, le nombre de vélos est limité !

[Accès au formulaire en ligne](#)

VÉLOS ÉLECTRIQUES : DU LIBRE-SERVICE À L'AIDE À L'ACHAT



A compter du 9 juin, l'agglomération met à disposition des habitants des vélos en libre-service sur la ville de Vannes. Baptisé Vélocéo, l'ensemble de la flotte est à assistance électrique, afin de faciliter l'usage du vélo en ville pour tous les usagers. Moindre effort et plus de fluidité sur la route, pas de problème de stationnement, tels sont les atouts de Vélocéo qui se compose de six stations de dépôt : Le Port, IUT, Université, Gare SNCF, Hôtel de ville et Bir Hakeim.

Pour emprunter un vélo, l'utilisateur pourra, soit télécharger l'application mobile Vélocéo depuis son smartphone, passer par www.kiceo.fr/veloceo (ouverture le 9 juin) ou se rendre dans les points

d'accueil du réseau à Infobus place de la République ou au dépôt KICEO, ZA de Kerniol à Vannes. A noter que l'abonnement sur les bornes sera mis en œuvre après l'été.

Côté tarif, un abonnement préalable est nécessaire. Il peut être simplement à la journée (2 €) ou annuel : 28 € pour l'usage unique de Vélocéo ou + 4 € en complément d'un abonnement bus annuel KICEO (hors scolaire). Dans un second temps, l'utilisateur devra s'acquitter des frais de location, en fonction du temps d'utilisation. Les 45 premières minutes seront gratuites, les 15 minutes suivantes seront facturées 0,5€. Passé cette première heure, un forfait de 3 € de l'heure sera appliqué.

Au-delà de ce service, l'agglomération propose également une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Réservée aux habitants des 34 communes du territoire et aux salariés de l'agglomération inscrits dans un plan mobilité, cette aide, attribuée sous conditions de ressources, s'élève à 25 % du coût du VAE, plafonnés en fonction du quotient familial. Considéré comme une véritable alternative à l'automobile, le VAE permet de réduire la pollution, de faire de l'exercice mais aussi des économies. Il est de plus en plus utilisé pour les trajets domicile/travail et autres déplacements de la vie courante.

Plus d'infos : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/aides-la-pratique-du-velo

ADAPTER LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP



Pour répondre aux besoins d'adaptation du logement liés à l'âge ou au handicap, l'agglomération accompagne les personnes dans leur projet de travaux. Cela va du diagnostic aux demandes de subvention qui peuvent financer jusqu'à 80 % du coût des travaux.

Concrètement, un ergothérapeute, missionné par l'agglomération, réalise un diagnostic permettant d'évaluer les besoins de la personne et de définir un programme de travaux adapté à sa situation et à son logement. Cette visite est gratuite pour le bénéficiaire.

Parmi les travaux concernés : la modification ou le remplacement d'équipements sanitaires (lavabo, baignoire, ...), l'installation de barres d'appui, la réfection des cheminements extérieurs...

Les personnes souhaitant réaliser les travaux sont ensuite accompagnées par l'agglomération pour solliciter les subventions de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), du Conseil départemental, des caisses de retraite et de l'agglomération.

À noter, cet accompagnement concerne les résidences principales et est soumis aux conditions de ressources fixées par l'Anah. Les conditions d'éligibilité sont liées au logement et à la situation de la personne.

Plus d'infos : Opération Rénovée - 02 97 60 42 55 - contact@operation-renovee

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE : QUELLES AIDES, QUELS CRITÈRES ?



En matière de rénovation énergétique, il existe plusieurs aides financières et dispositifs. Quels sont les critères d'éligibilité, les engagements à respecter, les règles de cumul entre ces aides... ? Pour y voir plus clair, l'agglomération a mis en place l'Opération Rénovée.

Véritable guichet unique, ce service permet aux usagers d'être accompagné gratuitement et de façon neutre afin de trouver les réponses à leurs interrogations et de mieux comprendre les droits et obligations liés aux travaux de rénovation énergétique.

Contact : contact@operation-renovee.fr - 02 97 60 42 55.

CONNAITRE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

Quelle est la plage la plus proche de chez moi ? Quelle est la qualité de l'eau de baignade sur ce site ou sur la plage voisine ? Pour répondre à ces questions, le ministère de la santé propose un site internet dédié aux eaux de baignade qui permet de connaître en temps réel la qualité des eaux : www.baignades.gouv.fr

Pour 24 sites situés sur la presqu'île de Rhuys, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération dispose de la certification « Démarche qualité des eaux de baignade ». Cette démarche vise à améliorer la qualité de l'eau et à informer largement le public, afin de protéger la santé des baigneurs. Dans cette optique, des registres d'observation de la qualité des eaux de baignade sont à disposition du public en mairies (Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Saint Armel, Sarzeau, Le Tour du Parc), à l'accueil de l'agglomération.

Pour toute remarque et observation : baignades@gmvagglo.bzh